

La voie de contournement de Labelle est ouverte!

Le 16 novembre dernier, le député de Labelle, président du caucus du gouvernement, responsable de la région des Laurentides et adjoint parlementaire à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, M. Sylvain Pagé, a procédé à l'inauguration officielle de la voie de contournement de la route 117, à Labelle, dans les Laurentides.

La nouvelle route, dont la construction a débuté en juillet 2011, offre tout près de 7 km de nouvelle chaussée. Située à l'ouest de la municipalité, elle présente deux chaussées à deux voies de circulation et comprend deux échangeurs complets, soit un au sud, et un au centre, de même qu'un demi-échangeur (entrée et sortie seulement) au nord. Afin de compléter le projet global, des travaux sont planifiés en 2013 sur le boulevard du Curé-Labelle.

Rappelons que cet important projet routier vise à améliorer la fluidité et la sécurité de la route 117, route nationale et transcanadienne et principal axe routier qui relie le territoire de l'Abitibi-Témiscamingue à celui des Laurentides.



Le député Sylvain Pagé et le maire de Labelle, M. Gilbert Brassard, ont procédé à la coupure officielle du ruban, en compagnie des invités et représentants du Ministère

Nouvelle terminologie des conditions routières hivernales

Transports Québec annonce l'introduction sur Québec 511, d'une nouvelle terminologie simplifiée des conditions routières hivernales.

Introduite par le ministère des Transports il y a près de 50 ans déjà, l'information sur les conditions routières hivernales a été immédiatement appréciée par la population, et, au fil des avancées technologiques, le Ministère a poursuivi ses efforts afin d'en améliorer la qualité et la diffusion.

Revue et simplifiée, la nouvelle terminologie présente maintenant séparément les conditions de la chaussée et les conditions de visibilité. De plus, les couleurs utilisées se distinguent de celles illustrant les conditions de circulation. Ce changement vise notamment à fournir aux usagers de la route une information encore plus précise et plus détaillée pour faciliter la prise de décision avant un déplacement.

Apprenez-en davantage en cliquant ici.

Mot de la directrice

Alors que je suis en poste depuis quelques mois seulement à la Direction des Laurentides-Lanaudière, je me permets de dresser un premier bilan des activités réalisées au cours de la dernière année.

D'abord, je vous invite à apprécier la qualité du travail accompli à l'amélioration du réseau routier dans les régions des Laurentides et de Lanaudière. Que ce soit les nombreux chantiers d'asphaltage réalisés notamment pour contrer l'orniérage sur la chaussée et assurer un confort de roulement ou encore les travaux de remplacement de ponceaux ou de réparation de structures, tant sur le réseau provincial que municipal, chacun contribuera grandement à la conservation de nos infrastructures. Si au cours des derniers mois, les balises de sécurité ont été très présentes sur les routes et que certains chantiers ont eu quelques répercussions sur les temps de déplacement, nous pouvons maintenant nous réjouir de la fin de plusieurs chantiers.

En cette saison des Fêtes, je tiens particulièrement à souligner le travail des femmes et des hommes de la belle équipe de la Direction des Laurentides-Lanaudière. Leur engagement envers l'organisation est impressionnant et leur volonté de livrer les services attendus est soutenue.

Je vous souhaite de très joyeuses Fêtes et avant toute chose je vous invite à planifier des déplacements sécuritaires sur l'ensemble des routes du Québec.



Centres de services de Lachute et de Saint-Jérôme

Arrivée d'un nouveau chef de service

Le 22 octobre dernier, le personnel des centres de



services de Lachute et de Saint-Jérôme accueillait leur nouveau chef de service. Monsieur Guv Daoust succède ainsi monsieur Gérald Chartrand, qui a quitté pour une retraite bien méritée le 25 octobre 2012. Ce nouveau gestionnaire à la Direction des Laurentides-

Lanaudière mettra à profit son expérience acquise au fil des douze dernières années au sein du ministère des Transports, notamment dans les centres de services de Laval et d'Anjou. Nos partenaires peuvent joindre M. Daoust pour toute question relative à l'exploitation du réseau et à la gestion des corridors.

NOUVELLE VITESSE

Modification d'une limite de vitesse sur le réseau routier municipal

Au moment déterminer la limite de vitesse, il est impératif qu'une analyse de sécurité routière ainsi qu'une analyse de circulation aient été réalisées. Une fois limite déterminée. municipalité doit adopter un règlement. Ce règlement doit être transmis au bureau régional de Transports Québec dans un délai de 15 jours suivant son adoption, accompagné d'un plan d'information et de signalisation. S'il n'est pas désavoué

par le ministre, règlement entrera en vigueur 90 jours après son adoption. n'est qu'à ce moment qu'il est possible de modifier la signalisation sur le terrain. Bien que les demandes de modification d'une limite de vitesse soient transmises au ministre des Transports, demeure la responsabilité d'un tribunal de lui attribuer sa valeur légale.

Pour tout savoir sur le sujet, cliquez ici.





Sur le territoire de la Direction des Laurentides-Lanaudière



La saison des travaux routiers en bref

Voilà que les cônes orangés le long des routes se retirent tranquillement du paysage pour faire place aux flocons de neige. Sur le territoire de la Direction des Laurentides-Lanaudière (DLL), la saison des travaux routiers 2012-2013 tire à sa fin. Voici un survol de quelques chantiers qui ont marqué la dernière saison.

Le plus grand investissement

Construction de la voie de contournement de Labelle avec un investissement de 24 M \$ en 2012-2013, pour un investissement total de 44 M \$.

Les chantiers majeurs

Secteur des Laurentides : reconstruction du pont d'étagement de la rue de Martigny, au-dessus de l'autoroute 15, à Saint-Jérôme.

Secteur de Lanaudière : reconstruction du pont d'étagement à l'intersection de l'autoroute 31 et de la route 158, à Joliette.





Les carrefours giratoires

Trois carrefours giratoires ont été mis en service cet automne, soit aux intersections suivantes :

- routes 158 et 345, à Saint-Geneviève-de-Berthier:
- route 117 et rue Siméon, à Ville de Mont-Tremblant;
- rue Siméon et rue de Saint-Jovite, à Ville de Mont-Tremblant.

Les carrefours giratoires visent à améliorer la fluiditié et à renforcer la sécurité des intersections.

L'asphaltage : une année record

Ce sont 242 kilomètres de route qui ont été asphaltés, comparativement à 219 kilomètres en 2011. De ce nombre, 63 kilomètres de route ont fait l'objet d'une intervention en profondeur, comparativement à 43 kilomètres en 2011.



La coordination des chantiers, secteur Lafontaine à Saint-Jérôme

Plusieurs chantiers ont été réalisés à Saint-Jérôme (secteur Lafontaine) et à Prévost, soit :

- la reconstruction du ponceau du ruisseau des Hauteurs sur la route 117;
- l'asphaltage de la route 117 sur 1,6 kilomètre, de la rue Bélanger vers le nord;
- l'asphaltage des bretelles de raccordement de l'autoroute 15 vers la route 117;
- le nettoyage des fossés de la route 117 vers Prévost:
- l'installation de près de 60 tours d'éclairage le long de la route 117;

 la pose d'un atténuateur d'impact à la jonction de l'autoroute 15 et de la route 117.

Afin d'assurer une gestion adéquate de la circulation, des rencontres et des outils de coordination ont été mis en place. Un suivi très serré du calendrier a permis de réaliser l'ensemble de ces travaux, tout en conservant une indépendance de chaque chantier et en évitant le chevauchement des panneaux de signalisation.

Les inspections de ponts et les réfections de ponceaux

Plus de 1240 structures ont été inspectées au cours de l'été. De ce nombre, 411 structures ont fait l'objet d'une inspection générale. Cette dernière est une vérification détaillée, réalisée une fois à tous les 2 à 4 ans. Il est à noter que le processus d'inspection se fait, depuis le mois de mai 2011, selon la norme ISO 9002.

Des travaux de correction (remplacement, insertion ou réparation d'extrémité) ont été effectués sur près de 150 ponceaux. Il est à noter que l'on retrouve 7000 ponceaux sur l'ensemble du territoire de la DLL.

Amélioration de la sécurité routière : réaménagement de l'intersection de la route 125 et de la rue Principale, à Saint-Esprit

Avant



Le MTQ a effectué le réaménagement de l'intersection de la route 125 et de la rue Principale à Saint-Esprit en favorisant une réduction de la vitesse des véhicules en provenance de la route 125 en direction sud vers la rue Principale.

Après



Les travaux réalisés sont la construction d'un îlot de déviation en béton et l'aménagement d'une voie de décélération selon les normes actuelles. Les travaux d'éclairage et la pose de gazon seront faits en 2013.

Les panneaux vous parlent

Il est essentiel pour les usagers de la route de bien comprendre la signalisation routière. En matière de transport lourd, plusieurs panneaux de signalisation sont utilisés. Afin de démystifier les faits, voici, succintement, les principaux panneaux qui concernent uniquement les camions et non tous types de véhicules lourds, ainsi que leur signification.

Les panneaux de prescription portant cette inscription indiquent aux conducteurs de camions qu'ils sont autorisés à circuler sur une route normalement interdite aux camions pour effectuer l'une ou l'autre des tâches suivantes sur cette route :

- Prendre ou livrer un bien
- Fournir un service
- Exécuter un travail
- Faire réparer le véhicule
- Conduire le véhicule à son point d'attache

Il est important de comprendre que la notion « locale » ne se rapporte pas nécessairement à la notion « municipale », mais bien aux points soulevés ci-dessus.





Ces panneaux, facultatifs, signalent que la livraison locale est autorisée et rappelle aux conducteurs visés par ce panneau qu'ils circulent toujours sur un chemin public qui leur est interdit.

Toutefois, il est à noter que la restriction ou l'interdiction de circuler peut être partiellement levée, par une signalisation appropriée, pour permettre de se rendre à un endroit où l'on ne peut accéder qu'en pénétrant dans la zone de circulation interdite. Par exemple, pour une période déterminée soit, entre 7 h et 8 h.

Qu'est ce qu'un véhicule lourd?

Le terme « véhicules lourds » s'applique aux véhicules routiers, au sens du Code de la sécurité routière, dont le poids nominal brut est de 4500 kg ou plus, et les ensembles de véhicules routiers dont le poids nominal brut combiné totalise 4500 kg ou plus. Les camions, les autobus, les minibus et les dépanneuses sont considérés comme des véhicules lourds.

Les panneaux signalant une limitation de poids aux charges légales indiquent aux conducteurs des véhicules, dont la masse excède la limite légale, qu'il leur est interdit de circuler sur certains ponts ou viaducs. Cette signalisation s'adresse particulièrement au titulaire d'un permis spécial de circulation auquel se rattache plusieurs conditions.



La signalisation fait foi de la prescription sur le terrain. Les usagers en transport lourd peuvent consulter toutes les interdictions en place en cliquant ici. Rappelons que tout règlement concernant la circulation des véhicules lourds sur le réseau municipal doit être approuvé, préalablement, par le ministère des Transports du Québec



Le personnel s'unit pour remettre près de 15 000 \$





Un vent de générosité a soufflé sur la Direction des Laurentides-Lanaudière (DLL) du ministère des Transports, alors que le personnel a répondu à l'appel lancé dans le cadre de la campagne de souscription annuelle d'Entraide qui s'est tenue du 1er au 5 octobre dernier. Plus de 200 employés ont entendu le cri des organisations philanthropiques qui requièrent la collaboration de tous les citoyens du Québec pour

aider les plus démunis. L'ensemble des dons s'élève à 14 948,85 \$ et permettra de venir en aide à la Société canadienne de la Croix-Rouge, à Partenaires Santé-Québec et à Centraide. Les femmes et les hommes de la DLL sont fiers de pouvoir faire une différence autour d'eux.

Page d'histoire : les postes de péage sur l'autoroute 15



Photo d'archive d'un poste de péage situé sur l'autoroute 15

réseau routier Le québécois totalise environ 185 800 km de routes dont 29 000 km sont sous l'autorité de Transports Québec. Ce réseau supérieur est constitué d'autoroutes. de routes nationales, de routes régionales et de routes collectrices. Quoi qu'en pense l'usager, le réseau autoroutier est encore bien jeune. La construction de la première autoroute remonte en mai 1956. Il s'agit du tronçon de 47 km qui relie Montréal à Saint-Jérôme. Lors de l'annonce de cette nouvelle route desservant Laurentides, le premier

ministre **Duplessis** affirma que cette éventuelle route serait à péage, en raison de son coût élevé, estimé à 40 millions de dollars. Une première section l'autoroute des de Laurentides fut ouverte à la circulation en novembre 1958, alors que la seconde section fut mise en service en août 1959. La croisette entre Montréal Saint-Jérôme coûtait 75 cents, soit 25 cents par postes de péage : Laval (kilomètre 7), Boisbriand (kilomètre 19) et Mirabel (kilomètre 38). Puis, c'est en 1985 que l'on a aboli les postes de péage.





